

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 280

2 février 2012

### SOMMAIRE

<b>ACC Architectes S.à r. l.</b> .....	<b>13416</b>	<b>Blanchisserie WAGENER-HALLE S.à r.l.</b> .....	<b>13425</b>
<b>Accurate Consulting Benelux</b> .....	<b>13432</b>	<b>Brandstyles.com Sàrl</b> .....	<b>13440</b>
<b>Adam Matériaux S. à r.l.</b> .....	<b>13433</b>	<b>Centauro Management S.A.</b> .....	<b>13420</b>
<b>Afimo</b> .....	<b>13433</b>	<b>Central Shoe S.A.</b> .....	<b>13420</b>
<b>A.F.P. S.à r.l.</b> .....	<b>13430</b>	<b>Cephalon Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>13425</b>
<b>A.G.P. Lux S.A.</b> .....	<b>13432</b>	<b>Content Union S.A.</b> .....	<b>13420</b>
<b>Agralux S.A.</b> .....	<b>13433</b>	<b>Evercare Fund</b> .....	<b>13433</b>
<b>AIMG S.à r.l.</b> .....	<b>13423</b>	<b>FB Participation One S.à r.l.</b> .....	<b>13434</b>
<b>Allianz Global Investors Fund</b> .....	<b>13394</b>	<b>FDV II Venture</b> .....	<b>13421</b>
<b>Alveo S.A.</b> .....	<b>13431</b>	<b>FDV Venture</b> .....	<b>13422</b>
<b>Amara Investments S.A.</b> .....	<b>13434</b>	<b>Global Investment &amp; Consultancy S.A.</b> ...	<b>13426</b>
<b>Ancelmont S.à r.l.</b> .....	<b>13436</b>	<b>Intermeat Services S.A.</b> .....	<b>13432</b>
<b>Ancelmont S.à r.l.</b> .....	<b>13436</b>	<b>Ipanema Manco S.à r.l.</b> .....	<b>13423</b>
<b>Ancienne Ferme KLEMENS S.à r.l.</b> .....	<b>13432</b>	<b>iSelectis S.A.</b> .....	<b>13418</b>
<b>APA Impex S.à r.l.</b> .....	<b>13437</b>	<b>PepsiCo Group S.C.S.</b> .....	<b>13394</b>
<b>Arcade Investments S.A.</b> .....	<b>13431</b>	<b>PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.</b> .....	<b>13394</b>
<b>Archibureau Pawlowski s.à r.l.</b> .....	<b>13439</b>	<b>Presto-Net Sàrl</b> .....	<b>13416</b>
<b>Argoland Capital S.A.</b> .....	<b>13439</b>	<b>ProLogis Management II S.à r.l.</b> .....	<b>13423</b>
<b>Argoland Capital S.A.</b> .....	<b>13439</b>	<b>ProLogis Management S.à r.l.</b> .....	<b>13423</b>
<b>Armstripe S.à r.l.</b> .....	<b>13437</b>	<b>Rafael Productions S.à r.l.</b> .....	<b>13418</b>
<b>Artoris S.A.</b> .....	<b>13439</b>	<b>Salisbury S.à r.l.</b> .....	<b>13424</b>
<b>Assulux SA</b> .....	<b>13437</b>	<b>San Carlo Fi S.A.</b> .....	<b>13424</b>
<b>Ataraxia</b> .....	<b>13439</b>	<b>Société de participation et d'investisse- ment (MA) S.A.</b> .....	<b>13438</b>
<b>Auster Real Estate Opportunities S.à r.l.</b> .....	<b>13417</b>	<b>State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl</b> .....	<b>13425</b>
<b>Auster Real Estate Opportunities S.à r.l.</b> .....	<b>13418</b>	<b>Stevordia S.A.</b> .....	<b>13421</b>
<b>Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A.</b> ...	<b>13420</b>	<b>The Kid Sàrl</b> .....	<b>13429</b>
<b>Barthstrasse S.à r.l.</b> .....	<b>13440</b>	<b>Tomsif S.A.</b> .....	<b>13430</b>
<b>Beagle Investments S.A.</b> .....	<b>13440</b>	<b>Vins et Domaines Finance S.A.</b> .....	<b>13429</b>
<b>Beagle Investments S.A.</b> .....	<b>13440</b>		
<b>Benelom S.à r.l.</b> .....	<b>13440</b>		

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

The Board of Directors of Allianz Global Investors Fund (the "Company") announces that the following funds have been merged into Sub-Funds of the Company as of 30 November 2011.

ISIN	WKN	Fund Name	Status
LU0360457872	A0QYL1	Commerzbank International Portfolio Management - Absolute Return Euro AT (EUR)	Merging Fund
LU0178431259	592694	Allianz Global Investors Fund - Allianz PIMCO Treasury Short Term Plus Euro A (EUR)	Receiving Fund
LU0087745443	974053	Commerzbank International Portfolio Management - Bond Portfolio AT (EUR)	Merging Fund
LU0165915058	263262	Allianz Global Investors Fund - Allianz PIMCO Euro Bond AT(EUR)	Receiving Fund

As a result of the merger the Funds Commerzbank International Portfolio Management - Absolute Return Euro and Commerzbank International Portfolio Management - Bond Portfolio were dissolved.

Senningerberg, February 2012.

*By order of the Board of Directors*

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012016289/755/25.

**PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., Société en Commandite simple,  
(anc. PepsiCo Group S.C.S.).**

**Capital social: USD 2,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 163.853.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held and extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of PepsiCo Group S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.853, having a unit capital of two United States Dollars (USD 2) (the Partnership).

The Partnership was incorporated on September 28, 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared the following parties:

1) PepsiCo Group, a cooperative (société cooperative) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.793, being the general partner (gérant commandité) of the Partnership (the General Partner or LuxCoop),

represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.278, being the sole limited partner (associé commanditaire) of the Partnership (the Limited Partner or Jayhawk),

represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(the General Partner and the Limited Partner are hereinafter collectively referred to as the Partners)

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I the Partners hold all the units in the unit capital of the Partnership therefore the entire unit capital of the Partnership is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

II the agenda of the Meeting is the following:

1 Change of name of the Partnership from “PepsiCo Group S.C.S.” to “PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.” and subsequent amendment to Clause 1 of the agreement governing the Partnership (the Agreement);

2 Creation of new classes of units;

3 Conversion of the existing units into GP Common Units and LP Common Units;

4 Full restatement of the Agreement, without any amendment to the object clause of the Partnership;

5 Increase of the unit capital of the Partnership by an amount of one million and twenty-nine United States Dollars (USD 1,000,029.00), in order to bring the unit capital from its present amount of two United States Dollars (USD 2.00), represented by one (1) GP Common Unit of one United States Dollar (USD 1.00) and one (1) LP Common Unit of one United States Dollar (USD 1.00), zero (0) Preferred Units of one United States Dollar (USD 1), each, and zero (0) Non Voting Units of one United States Dollar (USD 1), each, to one million and thirty-one United States Dollars (USD 1,000,031.00), by way of issuance of (i) nine (9) new GP Common Units of one United States Dollar (USD 1.00) each, (ii) one million (1,000,000) new LP Common Units of one United States Dollar (USD 1.00) each, (iii) ten (10) new Preferred Units of one United States Dollar (USD 1.00) each and (iv) ten (10) Non Voting Units of one United State Dollar (USD 1.00) each;

6 Subscription for and payment of the unit capital increase specified in item 5. above;

7 Subsequent amendment of Clause 5.1 of the Agreement in order to reflect the increase of the unit capital adopted under item 5. above;

8 Amendment to the register of Partners of the Partnership in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the General Partner of the Partnership to proceed on behalf of the Partnership to the registration of the newly issued units in the register of partners of the Partnership; and

9 Miscellaneous.

III these facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously resolves to waive the convening notices, the Partners considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance and decides on the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Partnership from “PepsiCo Group S.C.S.” to “PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.” with immediate effect. The Meeting further resolves to amend Clause 1 of chapter II of the Agreement accordingly, which will read as follows:

“ **1. Name.** There exists among PepsiCo Group Société Coopérative, being the general partner (associé commandité) (the General Partner) and PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S., being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner and together with the General Partner, the Partners) and all those persons or entities who may become partners of the Partnership in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S. (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).”

*Second resolution*

The Meeting resolves to create the following new classes of units in the Partnership:

(i) common units of one United States Dollar (USD 1.-) each held by the General Partner (the GP Common Units);

(ii) common units of one United States Dollar (USD 1.-) each held by the Limited Partner (the LP Common Units);

(iii) preferred units of one United States Dollar (USD 1.-), each held by the Limited Partner (the Preferred Units); and

(iv) non voting units of one United States Dollar (USD 1.-), each held by the Limited Partner (the Non Voting Units).

The Meeting resolves that the different classes of units will have the rights and features defined in the Agreement, as restated under the fourth resolution below.

*Third resolution*

The Meeting resolves to convert (i) the existing unit of one United States Dollar (USD 1) held by the General Partner into one (1) GP Common Unit and (ii) the existing unit of one United States Dollar (USD 1) held by the Limited Partner into one (1) LP Common Unit.

*Fourth resolution*

In order to inter alia set forth i) the change of the name of the Partnership and ii) the rights and features of the new classes of units, the Meeting resolves to fully amend and restate the Agreement, without any amendment to the object clause of the Partnership, which shall henceforth read as follows:

**I. Definitions.**

1.1 In this Agreement the following words shall have the following meanings:

a. the Preferred Annual Dividend:

the amount of the preferred dividend in a financial year consisting of the sum of the Preferred Quarterly Calculated Dividends as calculated for each of the respective Quarters of the relevant financial year;

the Preferred Quarterly Calculated Dividend:

the amount of the preferred dividend of a certain Quarter to be determined by the General Partner - to calculate the Preferred Annual Dividend - by multiplying the Preferred Quarterly Rate of a certain Quarter with the Preferred Quarterly Amount of the same Quarter;

the Preferred Quarterly Amount:

the sum of the actual amounts - calculated on the basis of the ratio of the number of relevant days over ninety (90) - during a certain Quarter of each of:

(a) the subscribed Preferred Unit capital; and

(b) the amount of the Preferred Unit capital reserve account;

(c) the compounded Preferred Quarterly Calculated Dividend (and/or the Initial Preferred Quarterly Calculated Dividend) for each of the prior Quarters to the extent not paid, allocated or reserved (it est - in respect of Preferred Units that are subscribed during the entire relevant financial year (except for the (extended) first financial year of the Partnership) and assuming that no interim-distributions or reservations are made during such financial year:

(i) for the second Quarter: the calculated dividend over:

- the amount of the Preferred Quarterly Calculated Dividend over the first Quarter;

(ii) for the third Quarter: the sum of the amounts of

- the Preferred Quarterly Calculated Dividend over the first Quarter; and

- the Preferred Quarterly Calculated Dividend over the second Quarter (which is to be calculated (also) taking into account the amount as referred to under (i)), and

(iii) for the fourth Quarter: the sum of the amounts of

- the Preferred Quarterly Calculated Dividend over the first Quarter; and

- the Preferred Quarterly Calculated Dividend over the second Quarter (which is to be calculated (also) taking into account the amount as referred to under (i)), and

- the Preferred Quarterly Calculated Dividend over the third Quarter (which is to be calculated (also) taking into account the amounts as referred to under (ii));

the Preferred Quarterly Rate:

the rate consisting of one-fourth (1/4) of the sum of (i) the Floating Quarterly Percentage for the relevant Quarter increased with (ii) the Spread;

the Floating Quarterly Percentage:

a floating percentage equal to the three (3) month United States Dollar LIBOR (London Interbank Offered Rate) as published by Thomson Reuters for the British Bankers' Association (USD LIBOR) on the relevant Reset Date;

a Quarter:

each of the following four periods of three months in a certain financial year of the Partnership, it est:

- the period as of the first day of January up to and including the thirty-first day of March (first Quarter),

- the period as of the first day of April up to and including the thirtieth day of June (second Quarter),

- the period as of the first day of July up to and including the thirtieth day of September (third Quarter); and/or

- the period as of the first day of October up to and including the thirty-first day of December (fourth Quarter),

as applicable, with the understanding that each Quarter shall consist of ninety (90) days solely for calculation purposes;

the Reset Date:

the first day of each new Quarter - it est the first day of January, April, July or October as applicable - provided that if the relevant first day of a specific Quarter is not a Business Day, it shall be the immediately preceding first Business Day of such first day;

a Business Day:

any day on which banks are open for business in Luxembourg, New-York (United States of America), excluding Saturdays, Sundays and public holidays in New-York (United States of America);

the Spread:

a (fixed) percentage of 4.5% (on an annual basis) - for the avoidance of any doubt, any further issuance of Preferred Units, after the first issuance of any Preferred Units, will not have any impact on the level of the Spread - and which Spread will be based on market factors at such time,

provided, however, that if the ratio of:

(A) the sum of any and all debts of the Partnership and all of its subsidiaries vis à vis third parties (excluding any debt or obligations between the Partnership and its subsidiaries and between subsidiaries) plus fifty percent (50%) of the Preferred Units capital reserve account; to

(B) the last fiscal year's EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) of the Partnership, if any, and all of its subsidiaries;

exceeds three (3) (the Trigger Level) on the one hundred twentieth (120<sup>th</sup>) day after the issuance of the Preferred Units to which the Spread is applicable as determined by the general meeting of Partners, the Spread shall be adjusted upwards by one five-tenth percent (1.5%) (on an annual basis) (Trigger Penalty).

The Trigger Penalty shall be applicable and added to the Spread on the next Reset Date of the Preferred Floating Percentage and shall as of such Reset Date form part of the Spread;

the First of January Preferred Dividend Allocation:

has the meaning as attributed thereto in Clause 19.2.1;

the Final Crediting:

has the meaning as attributed thereto in Clause 19.2.1 a;

the Initial Preferred Units:

the first (set of) Preferred Units issued by the Partnership;

the Initial Preferred Annual Dividend:

the sum of the Initial Preferred Quarterly Calculated Dividend calculated for the relevant Initial Quarter and the Preferred Quarterly Calculated Dividends calculated for the relevant subsequent Quarters of that financial year (and if applicable the first extended financial year), as the case may be, in case the issuance of the Initial Preferred Units is effected on the Initial Reset Date (and not on a (regular) Reset Date);

the Initial Preferred Quarterly Calculated Dividend:

the amount of the preferred dividend in the Initial Quarter to be determined by the General Partner - to calculate the Initial Preferred Annual Dividend - by multiplying the Initial Preferred Quarterly Rate with the Initial Preferred Amount;

the Initial Preferred Amount:

the sum of the actual amount during the relevant days of the Initial Quarter - calculated on the basis of the ratio of the number of relevant days over ninety (90) - of each of:

(a) the subscribed Preferred Unit capital; and

(b) the amount of the Preferred Unit capital reserve account; and

the Initial Preferred Quarterly Rate:

the rate consisting of the sum of the (i) the USD LIBOR on the Initial Reset Date and

(ii) the Spread, subsequently multiplied with the ratio of the number of days the Initial Preferred Units are outstanding in such Initial Quarter over three hundred and sixty (360);

the Initial Quarter:

the (partial) Quarter in which the Initial Preferred Units are subscribed on the Initial Reset Date (and not on a (regular) Reset Date);

the Initial Reset Date:

the date of issuance of the Initial Preferred Units if and in so far this issuance is not effected on a (regular) Reset Date, but on another date in the relevant Quarter, i.e. the date of this deed.

1.2 References to Clauses shall be deemed to refer to clauses of this Agreement, unless the contrary is apparent.

## II. Name - Registered office - Duration - Object

**1. Name.** There exists among PepsiCo Group Société Coopérative, being the general partner (associé commandité) (the General Partner) and PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S., being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner and together with the General Partner, the Partners) and all those persons or entities who may become partners of the Partnership in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S. (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

### 2. Registered Office.

2.1 The registered office is established in the city of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg or any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by unanimous decision of the General Partner(s).

2.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by unanimous decision of the General Partner(s).

2.4 In the event that the General Partner(s) determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

### **3. Duration.**

3.1 The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2 The term of the Partnership does not end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of any of the General Partner(s) or Limited Partner(s).

### **4. Object.**

4.1 The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

## **III. Capital - Units**

### **5. Capital.**

5.1 The subscribed unit capital of the Partnership is set at two United States Dollars (USD 2.00) represented by:

a) one (1) common units of one United States Dollar (USD 1.00) each held by the General Partner (the GP Common Units); and

b) one (1) common units of one United States Dollar (USD 1.00) each held by the Limited Partner (the LP Common Units); and

c) zero (0) preferred units of one United States Dollar (USD 1.00), each held by the Limited Partner (the Preferred Units); and

d) zero (0) non voting units of one United States Dollar (USD 1.00), each held by the Limited Partner (the Non Voting Units).

The GP Common Units, the LP Common Units, the Preferred Units and the Non Voting Units, the Units).

5.2 All the Units are fully paid up.

5.3 All capital contributions shall be accounted for in the relevant Partner's capital reserve account, as set out under Schedule 1.

5.4 The unit capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the Partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Clauses.

5.4.1 A reduction of the unit capital may be effected:

a. by cancellation of Units held by the Partnership; or

b. by reducing the nominal value of Units, to be effected by an amendment of the Clauses.

5.4.2 Cancellation of all Preferred Units shall be possible with the approval of all Partners. If all issued Preferred Units are cancelled, the following shall be paid on each Preferred Unit:

a. as repayment: an amount equal to the paid-up part of the nominal value of a Preferred Unit; and

b. as repayment: the proportionate part (to be determined in proportion to the aggregate paid up part of the nominal value of the Preferred Units) of the amount of the relevant Partners' capital reserve account; and

c. as a distribution: any missing preferred dividend, to be calculated for this purpose over the period ending on the day this amount is made payable with due observance of the Preferred Annual Dividend (and/or the Initial Preferred Annual Dividend) and/or the Preferred Quarterly Calculated Dividend (and/or the Initial Preferred Quarterly Calculated Dividend) of the relevant Quarter(s) involved, as the case may be, on the basis of the provisions of Clause 19 (and Transitory Provisions, in so far as relevant).

5.4.3 A reduction of the nominal value of Units, with or without repayment, must be effected in proportion to all Units. This principle may be deviated from with the consent of all Partners.

5.4.4 A reduction of the Partnership's unit capital shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

5.4.5 The Partnership may redeem, its own fully paid up Units, provided:



- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Partnership's Unit capital.

Redemption of the Partnership's unit capital shall be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

Redemption of Preferred Units shall only be possible with the approval of all Partners.

5.5 The Non Voting Units of the Limited Partner do not carry any voting rights.

5.6 The Non Voting Units of the Limited Partner are nevertheless entitled to vote in every general meeting of Partners called upon to deal with the following matters:

- the issue of new Units carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the Non Voting Units;
- the conversion of Non Voting Units into LP Common Units;
- the reduction of the capital of the Partnership;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Partnership; and
- the transformation of the Partnership into a company of another legal form.

5.7 Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Luxembourg law must be sent or notified to the Partners shall likewise be sent or notified to the holders of the Non Voting Units.

5.8 Preferred Units may only be issued on a Reset Date, except for the issuance of the Initial Preferred Units which are issued by this deed on the Initial Reset Date (which may be another date than the (regular) Reset Date).

#### **6. Transfer and Issuance of Units.**

6.1. Subject to Clause 8.1, the Units are freely transferable among the Partners; no transfers of Units of the General Partner to a third party shall be made without the prior written approval of all the non-selling Partners. Units of the Limited Partner(s) to a third party are freely transferable.

6.2. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to or acceptance by the Partnership of the transfer as provided for in Article 1690 of the Civil Code.

6.3. The admission of additional Limited Partners and the issue of LP Common Units, Preferred Units or Non Voting Units respectively thereto are subject to a resolution of the general meeting of Partners and shall be made with the prior written approval of the simple majority of the Partners. The admission of an additional General Partner and the issue of GP Common Units thereto are subject to a resolution of the general meeting of Partners and shall be made with the prior written approval of all the Partners.

#### **7. Liability.**

7.1. The Limited Partners shall be limited partners (commanditaires) of the Partnership and, as such, shall not be liable towards third parties except as expressly provided for in this Agreement or in terms of mandatory provisions of the Law.

7.2. Subject to this Clause 7, the liability of a Limited Partner will be limited to the amount of its respective contribution to the Partnership, and, except as otherwise required by Law, nothing in this Agreement shall remove, diminish or affect such limitation provided such Limited Partner complies with the provisions of this Agreement and any applicable laws.

7.3 Subject to Article 16 and Article 152 of the Law, the General Partner(s) is jointly and severally liable towards third parties for all the obligations of the Partnership.

#### **8. Form of Units – Partners' Register.**

8.1. Units are and will remain in registered form. Each Unit is indivisible. A Limited Partner may not hold Common Units of the General Partner and the General Partner may not hold Common Units of the Limited Partner, and/or Preferred Units of the Limited Partner and/or Non Voting Units of the Limited Partner.

8.2. A partners' register will kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

### **IV. Management - Delegation of powers - Auditor – Representation**

#### **9. Management - Liability.**

9.1. The Partnership shall be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

9.2. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of Partners.

9.3. The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

9.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

#### **10. Delegation of powers.**

10.1 The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

10.2. The appointment of agent(s) pursuant to Clause 10.1. above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

**11. Auditor.** The Partnership may and shall do so in the cases provided by the Law appoint one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

**12. Representation.** The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with Clause 10.1 of this Agreement.

**13. No remuneration of the General Partner(s).** The General Partner(s) and the members or employees of the General Partner(s) shall receive no remuneration from the Partnership for their duties.

**14. Restrictions on Limited Partners.** No Limited Partner shall:

- (a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership,
- (b) have any vote in the management or operation of any Partnership asset, or
- (c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other Partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other Partner, or to incur any expenditures on behalf of or with respect to the Partnership.

### **V. General meetings of partners**

#### **15. Powers and Voting rights.**

15.1. Each Unit, with the exception of the Non Voting Units, entitles to one (1) vote in general meetings of Partners. The Non Voting Units have the right to attend all meetings of Partners, and can only vote (on a one (1) vote per Unit basis) in the events foreseen and in accordance with Clause 5.6 above.

15.2. Each Partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

#### **16. Form - Quorum – Majority.**

16.1. The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least five days prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

16.2. If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

16.3. Subject to Clause 16.5. of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of Partners present or represented at the meeting.

16.4. Notwithstanding Clause 16.3. of this Agreement, the general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

16.5. Any general meeting of Partners convened to amend any provision of this Agreement shall not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of Partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of partners. The second general meeting of partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Units represented.

All resolutions are validly adopted when approved by Partners representing three quarters (3/4) of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

16.6 If there are not more than twenty-five Partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

### **VI. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits**

**17. Annual General Meeting.** An annual general meeting of Partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting. Such annual resolutions can be adopted by way of written circular resolutions in accordance with Clause 16.6.



## 18. Accounting Year.

18.1. The accounting year of the Partnership shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

18.2. Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Partnership.

## 19. Allocation and Distribution of Profits and Losses.

19.1 Five per cent (5%) of the Partnership's annual net profits must be allocated to the reserve required by Luxembourg law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the unit capital.

19.2 The net profit of the Partnership, determined in accordance with Luxembourg accounting standards for each financial year, is at the disposal of the Partners and shall either be carried forward or transferred to an extraordinary reserve or shall be allocated to the respective Partners' capital reserve accounts in accordance with the profit allocation ratio mentioned hereunder:

19.2.1 first, as per the first day of January of each financial year, the General Partner shall out of the profits made in the preceding financial year, primarily and in so far as possible, allocate and credit an amount equal to the Preferred Annual Dividend in respect of the preceding financial year to the Preferred Unit capital reserve account (First of January Preferred Dividend Allocation).

19.2.1a Out of the profits accrued in a financial year, primarily and in so far as possible, a preferred dividend will be allocated to the Preferred Unit capital reserve account, which amounts to the proportionate part of the Preferred Annual Dividend (to be determined in proportion to the aggregated paid up part of the nominal value of the Preferred Units) per annum.

Such amount of the preferred dividend is to be allocated -as much as possible on account of the First of January Preferred Dividend Allocation, or -if the general meeting of Partners resolves that (part of) such profits are to be reserved -is to be credited to the Preferred Unit capital reserve account, in so far the relevant amount has not yet been booked on the Preferred Unit capital reserve account by and pursuant to the First of January Preferred Dividend Allocation.

If the general meeting of Partners resolves to reserve (part of) such profits, the (relevant part of the) First of January Preferred Dividend Allocation is considered as a final crediting to the Preferred Unit capital reserve account (Final Crediting).

19.2.1.b If the ratio as set out under "Spread" of Clause 1.1 will exceed the Trigger Level on the one hundred twentieth (120<sup>th</sup>) day as referred to under "Spread" of Clause 1.1, the general meeting of Partners will, by way of unanimous resolution enacted in front of a notary residing in Luxembourg within twenty-one (21) days after such one hundred twentieth (120<sup>th</sup>) day, state (at least) that the Trigger Penalty shall be applicable pursuant to and in accordance with Clause 1.1 under "Spread", as a consequence whereof the Spread shall be increased with the Trigger Penalty.

19.2.1.c Preferred Units that are not issued at the beginning of a financial year shall only share in the profits earned in that financial year, in respect of the relevant Quarters of that financial year that they have been subscribed.

The preferred dividend on the relevant Preferred Units amounts to the (actual) part of the Preferred Annual Dividend of the relevant financial year related to the relevant Quarters that the relevant Preferred Units have been issued and outstanding, with due observance of the amounts of the Preferred Quarterly Calculated Dividend calculated over each of such Quarters.

19.2.1.d If, in a financial year, no profits are made or the profits are insufficient to allow for (entire) distribution of the Preferred Annual Dividend on the Preferred Units as provided for in the preceding paragraphs of this Clause 19, the deficit of the distribution (or reservation) shall be paid (or reserved) at the expense of the profits earned in following years. Such with the understanding that if and as long as no (entire) First of January Preferred Dividend Allocation has been effected, the (relevant amount of the) Preferred Annual Dividend shall be compounded -mutatis mutandis in the manner as described in item a. (under "Preferred Quarterly Amount" ) of Clause 1.1 -until the date of reservation or payment.

19.2.2 second, out of the balance of the profits remaining after application of the provision under Clause 19.2.1 above, shall, if possible, be allocated to the Non Voting Units capital reserve account, a dividend equal to ten basis points (.10 bps) simple rate over the subscribed Unit capital held by the holder of Non Voting Units. If it appears impossible to pay such profit share fully or partly during any year, the deficit shall first be paid at the expenses of the profits earned in following financial years first but after (a); and

19.2.3 third, out of the balance of the profits remaining after application of the provision under Clause 19.2.1 and Clause 19.2.2 above, if possible, to the GP Common Units capital reserve account, to the LP Common Units capital reserve account and to the Non Voting Unit capital reserve account respectively, a dividend to the holder of GP Common Units, the holder of LP Common Units and the holder of the Non Voting Units, in proportion to their respective capital reserve accounts.

19.3. The Partnership may only make distributions to Partners to the extent of positive capital reserve account balances and only if voted by Partners in accordance with Section IV of this Agreement, all Partners acting in an exercise of their good faith discretion with regard to the financial advisability of such distributions at the time. Distributions on Units shall

-in so far as possible -be made payable on the first day of July of each financial year after the resolution to make the distribution. In calculating the amount of any distribution on Units, Units held by the Partnership shall be disregarded.

19.4. Any losses shall first be allocated to the GP Common Units capital reserve account, to the LP Common Units capital reserve accounts and the Non Voting Units capital reserve account respectively, in proportion to their respective capital contributions, if and to the extent that LP Common Units (only and not also the GP Common Units capital reserve account) shows a positive balance; second, the balance after allocation pursuant to the previous sentence, if any, to the Non Voting Units capital reserve account, up to the amount as allocated to the Non Voting Units capital reserve account in accordance with Clause 19.2.2 and if and to the extent this capital reserve account shows a positive balance; and third, the balance after the allocation pursuant to the two previous sentences, if any, to the Preferred Units capital reserve account, if and to the extent this capital reserve account shows a positive balance.

Losses that remain after the application of the provision in the previous sentences shall lead to a negative GP Common Units capital reserve account.

19.5. Any negative GP Common Units capital reserve account must have been fully restored before any Limited Partner is entitled to any allocations and distributions in respect of its capital reserve accounts pursuant to Clause 19.1 of profits that have been gained in later financial years.

## VII. Dissolution – Liquidation

### 20. Dissolution – Liquidation.

20.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

20.2. Such general meeting of Partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**21. Allocation of the liquidation surplus.** The proceeds of the liquidation shall be distributed in the following order of proxy:

(a) first, to discharge or make adequate provision for all Partnership's debts and liabilities to creditors, including to the extent permitted by Law, debts owed to Partners to the extent permitted by law; and

(b) second, to any reserve fund which the General Partner deems reasonably necessary for any contingent or unforeseen liability or obligation of the Partnership; and

(c) third, to the Partners in accordance with their respective capital reserve accounts in the priority set forth under Clause 19 above.

## VIII. General provisions

**22. Application of the Law.** This Agreement is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

### *Transitory provisions Calculation of initial preferred dividend*

1. In deviation from the provisions of the first part of the first sentence of Clause 5.8 providing that issuance of Preferred Units may only be effected on a Reset Date – the Initial Preferred Units may be issued on the Initial Reset Date (instead of the (regular) Reset Date). For the avoidance of doubt, any further issuance of Preferred Units may be only effected on a (regular) Reset Date.

2. For the Initial Preferred Units issued on the Initial Reset Date, the preferred dividend to be calculated on such Initial Preferred Units over the Initial Quarter shall be equal to the Initial Preferred Quarterly Calculated Dividend.

3. For the Initial Preferred Units issued on the Initial Reset Date, the preferred dividend on such Initial Preferred Units shall – in deviation from the provisions of Clause 19 – (only) for the first time be equal to the proportionate part of the Initial Preferred Annual Dividend (to be determined in proportion to the aggregate paid-up part of the nominal value of the (Initial) Preferred Units).

### *First financial year*

1. The first financial year of the Partnership shall end on the thirty-first of December two thousand twelve.

2. For the Initial Preferred Units issued in the first financial year of the Partnership, the First of January Preferred Dividend Allocation shall – for the avoidance of doubt and (to the extent relevant) in deviation from the provisions of Clause 19 – be effected for the first time in respect of the Initial Preferred Annual Dividend on the first day of January two thousand thirteen in respect of the (extended) first financial year.

3. The first adoption of the annual accounts is to be effected prior to or ultimately on the first day of July two thousand thirteen and the first distribution of profits (if any) is to be made on the first day of July two thousand thirteen.

4. This transitory provision (the First Financial Year) shall cease to exist after the end of the first financial year.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to increase the unit capital of the Partnership by an amount of one million and twenty-nine United States Dollars (USD 1,000,029.00), in order to bring the unit capital from its present amount of two United States Dollars (USD 2.00), represented by one (1) GP Common Unit of one United States Dollar (USD 1.00) and one (1) LP Common Unit of one United States Dollar (USD 1.00), zero (0) Preferred Units of one United States Dollar (USD 1), each, and zero (0) Non Voting Units of one United States Dollar (USD 1), each, to one million and thirty-one United States Dollars (USD 1,000,031.00), by way of issuance of (i) nine (9) new GP Common Units of one United States Dollar (USD 1.00) each, (ii) one million (1,000,000) new LP Common Units of one United States Dollar (USD 1.00) each, (iii) ten (10) new Preferred Units of one United States Dollar (USD 1.00) each and (iv) ten (10) Non Voting Units of one United States Dollar (USD 1.00) each.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription for and the full payment of the unit capital increase as follows:

*Subscription – Payment*

Thereupon,

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S. and PepsiCo Group, represented as stated above (the Contributors), declare to subscribe to one million (1,000,000) LP Common Units, ten (10) Preferred Units, ten (10) Non Voting Units of the Partnership and (ii) nine (9) GP Common Units, and to fully pay them up by way of contributions in kind consisting of (i) all the 540,636 shares (the Shares) they hold in PBG Midwest Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.456 and having a share capital of fifty-four million sixty-three thousand six hundred United States Dollars (USD 54,063,600.00) (Midwest), representing 100% of the share capital of Midwest, such Shares having an aggregate fair market value of one billion two hundred fifty three million eight hundred seventy-four thousand six hundred thirty-five United States Dollars (USD 1,253,874,635.00) and (ii) two receivables that PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S. holds against Midwest in the aggregate amount of three billion eight hundred ninety-one million five hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-one United States Dollars (USD 3,891,537,821.00) (the Receivables).

The contribution of the Shares along with the contribution of the Receivables are collectively referred to as the Contribution in Kind.

The Contribution in Kind for the aggregate amount of five billion one hundred and forty-five million four hundred twelve thousand four hundred fifty-six United States Dollars (USD 5,145,412,456.-), is allocated as follows:

- an amount of one million twenty-nine United States Dollars (USD 1,000,029.-) to the share capital; and
- an amount of five billion one hundred forty-four million four hundred twelve thousand four hundred twenty-seven United States Dollars (USD 5,144,412,427.-) to the capital reserve account.

The Meeting acknowledges (i) the balance sheets of the Contributors dated as of November 10, 2011 and signed for approval by the management of the Contributors and (ii) that the value of the Contribution in Kind of the Shares to the Partnership has been certified by inter alia a certificate dated November 10, 2011 issued by the management of the Contributors and acknowledged and approved by Midwest and the Partnership which states in essence:

1. The Contributors are the legal and beneficial owner of the Shares.
2. The Contributors are solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
3. The Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment.
4. There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him.
5. According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are freely transferable.
6. All formalities required in Luxembourg or in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Partnership have been effected.
7. All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Shares to the Partnership,, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Contributors will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Contributors are incorporated.
8. Based on generally accepted accounting principles, the aggregate fair market value of the Shares is at least equal to one billion two hundred fifty three million eight hundred seventy-four thousand six hundred thirty-five United States Dollars (USD 1,253,874,635.00) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Partnership.

9. Jayhawk contributes 95.90% of the share capital of Midwest having a fair market value of one billion two hundred two million four hundred twenty thousand five hundred ten United States Dollars (USD 1,202,420,510.00).

10. LuxCoop contributes 4.10% of the share capital of Midwest having a fair market value of fifty-one million four hundred fifty-four thousand one hundred twenty-five United States Dollars (USD 51,454,125.00).

The valuation of the contribution of the Receivables is evidenced inter alia by the balance sheet and a certificate dated November 10, 2011 issued by the management of the Limited Partner and acknowledged and approved by Midwest and the Partnership, which states in essence that:

1. The attached balance sheet dated November 10, 2011 (the Balance Sheet) shows two receivables in the aggregate amount of USD 3,891,537,821.00 held by the Limited Partner against Midwest (the Receivables).

2. the Limited Partner is the owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables.

3. The Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles).

4. Based on generally accepted accountancy principles, the Receivables contributed to the Partnership per the attached Balance Sheet is of at least of USD 3,891,537,821.00 and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Partnership.

5. The Receivables contributed to the Partnership are freely transferable by the Limited Partner to the Partnership and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value”

Such balance sheets and the certificates, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Contributors and the Partnership intend and agree to treat such contributions as a transaction that qualifies for treatment under Section 351 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended, and any comparable provisions of applicable state or local law.

The Meeting resolves to record that after the above the Contribution in Kind made by the Contributors to the Partnership, the Units of the Partnership and the respective capital reserve accounts are globally allocated as follows (Schedule 1):

PepsiCo Group

(i) ten (10) GP Common Units of USD 1.00 each and the GP Common Units capital reserve account in an aggregate being a total of 51,454,625.00 USD

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S.

(ii) one million and one (1,000,001) LP Common Units of USD 1.00 each and the LP Common Units capital reserve account in aggregate being a total of USD 1,584,007,831.00;

(iii) ten (10) Preferred Units of USD 1.00 each and Preferred Units capital reserve account in aggregate being a total of USD 3,500,000,000.00;

(iv) ten (10) Non Voting Units of USD 1.00 each and the Non Voting Units capital reserve account in aggregate being a total of USD 10,000,000.00;

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend Clause 5.1 of the Agreement in order to reflect the above increase of the unit capital, which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The subscribed unit capital of the Partnership is set at one million and thirty-one United States Dollars (USD 1,000,031.00) represented by:

a) one million and one (1,000,001) common units of one United States Dollar (USD 1.-) each held by the Limited Partner (the LP Common Units); and

b) ten (10) common units of one United States Dollar (USD 1.-) each held by the General Partner (the GP Common Units); and

c) ten (10) preferred units of one United States Dollars (USD 1.-), each held by the Limited Partner (the Preferred Units); and

d) ten (10) non voting units of one United States Dollars (USD 1.-), each held by the Limited Partner (the Non Voting Units).

The GP Common Units, the LP Common Units, the Preferred Units and the Non Voting Units, the Units.”

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorize any director of the General Partner of the Partnership each acting individually, to amend the register of partners to reflect the above mentioned increase of the unit capital of the Partnership and to register the newly issued units in the register of partners of the Partnership.

### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le onzième jour de novembre,

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PepsiCo Group S.C.S., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.853 et disposant d'un capital social de deux dollars américains (USD 2.-) (la Société). La Société a été constituée le 28 septembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu les parties suivantes:

1) PepsiCo Group, une société coopérative constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.793, en qualité de gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité ou LuxCoop),

représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.278, en qualité d'associé commanditaire de la Société (l'Associé Commanditaire ou Jayhawk),

représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(le Gérant Commandité et l'Associé Commanditaire sont ci-après désignés comme les Associés).

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I les Associés détiennent toutes les parts dans le capital social de la Société, ainsi l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été informés au préalable;

II L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la raison sociale de la Société de «PepsiCo Group S.C.S.» en «PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.» et modification subséquente de la Clause 1 du contrat régissant la Société (le Contrat);

2. Création de nouvelles catégories de parts;

3. Conversion des parts existantes en Parts Ordinaires de Commandité et Parts Ordinaires de Commanditaire;

4. Refonte intégrale du Contrat sans modification de l'objet social de la Société;

5. Augmentation du capital social de la Société par un montant d'un million vingt-neuf dollars américains (USD 1.000.029,-) afin de porter le capital de son montant actuel de deux dollars américains (USD 2,-) représenté par une (1) Part Ordinaire de Commandité d'un dollar (USD 1,-) et une (1) Part Ordinaire de Commanditaire d'un dollar américain (USD 1,-), zéro (0) Part Préférentielle d'un dollar américain (USD 1,-) et zéro (0) Part Non Votante d'un dollar américain (USD 1,-), à un million trente-et-un dollars américains (USD 1.000.031,-) par l'émission de (i) neuf (9) Part Ordinaire de Commandité d'un dollar (USD 1,-) chacune, (ii) un million (1.000.000) de Parts Ordinaires de Commanditaire d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, (iii) dix (10) Parts Préférentielles d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et dix (10) Parts Sans Droit de Vote d'un dollar américain (USD 1,-) chacun;

6. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 5. ci-dessus;

7. Modification subséquente de la Clause 5.1 du Contrat afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 5. ci-dessus;

8. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur du Gérant Commandité de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

9. Divers.

III. ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, après discussion et approbation de ce qui précède, l'Assemblée décide à l'unanimité de renoncer aux formalités de convocations, les Associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la raison sociale de la Société de «PepsiCo Group S.C.S.» en «PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.» avec effet immédiat. L'Assemblée décide en outre de modifier de la Clause 1 du chapitre II du Contrat en conséquence, qui aura la teneur suivante:

« **1. Raison sociale.** Il est établi entre PepsiCo Group Société Coopérative, l'associé commandité (general partner) de la société (l'Associé Commandité) et PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S., l'associé commanditaire (limited partner) (l'Associé Commanditaire et avec l'Associé Commandité, les Associés) ainsi que toutes les autres personnes ou entités admises à devenir associés de la Société, une société en commandite simple sous la raison sociale de PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S. (la Société), régie par le présent contrat (le Contrat) et les lois de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer les nouvelles catégories de parts de la Société suivantes:

(i) parts ordinaires d'un dollar américain (USD 1,-) détenues par l'Associé Commandité (les Parts Ordinaires de Commandité);

(ii) parts ordinaires d'un dollar américain (USD 1,-) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Ordinaires de Commanditaire);

(iii) parts préférentielles d'un dollar américain (USD 1,-) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Préférentielles); et

(iv) parts sans droit de vote d'un dollar américain (USD 1,-) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Sans Droit de Vote).

L'Assemblée décide que les différentes catégories de parts auront les droits et caractéristiques définis au Contrat, tel que reformulé à la quatrième résolution ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de convertir (i) la part existante d'un dollar américain (USD 1,-) détenue par l'Associé Commandité en une (1) Part Ordinaire de Commandité et (ii) la part existante d'un dollar américain (USD 1,-) détenue par l'Associé Commanditaire en une (1) Part Ordinaire de Commanditaire.

#### *Quatrième résolution*

Afin de présenter entre autres i) le changement de raison sociale de la Société et ii) les droits et caractéristiques des nouvelles catégories de parts, la Société décide de modifier et de refondre le Contrat dans son intégralité, sans modification de l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

### **I. Définitions**

1.1 Dans ce Contrat, les termes suivants auront les significations suivantes:

a. le Dividende Préférentiel Annuel

le montant du dividende préférentiel d'un exercice social qui se compose de la somme des Dividendes Préférentiels Calculés Trimestriellement calculé pour chaque Trimestre de l'exercice social en question;

le Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement

le montant du dividende préférentiel d'un Trimestre que l'Associé Commandité déterminera – pour calculer le Dividende Préférentiel Annuel – en multipliant le Taux Préférentiel Trimestriel d'un Trimestre par le Montant Préférentiel Trimestriel du même Trimestre;

le Montant Préférentiel Trimestriel

la somme des montants effectifs/réels – calculés sur base du ratio du nombre de jours au dessus de quatre-vingt-dix (90) – au cours d'un Trimestre de chacun:

(a) du capital souscrit des Parts Préférentielles; et

(b) du montant du compte de réserve lié aux Parts Préférentielles;

(c) du Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement composé (et/ou le Dividende Préférentiel Initial Calculé Trimestriellement) pour chacun des Trimestres antérieurs dans la mesure où il n'est pas payé, alloué ou réservé (c'est-à-



dire concernant les Parts Préférentielles souscrites au cours de l'exercice social entier concerné (sauf pour le premier exercice social (allongé) de la Société) et en supposant qu'aucune distribution intérimaire ou mises en réserve n'ont été effectuées au cours de cet exercice social:

(i) pour le second Trimestre: le dividende calculé sur:

- le montant du Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement sur le premier Trimestre;

(ii) pour le troisième Trimestre: la somme des montants du:

- Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement sur le premier Trimestre; et

- Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement sur le second Trimestre (qui sera calculé (également) en tenant compte du montant désigné au point (i)), et

(iii) pour le quatrième Trimestre: la somme des montants du

- Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement sur le premier Trimestre; et

- Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement sur le second Trimestre (qui sera calculé (également) en tenant compte du montant désigné au point (i)); et

- Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement sur le troisième Trimestre (qui sera calculé (également) en tenant compte des montants désignés au point (ii));

le Taux Préférentiel Trimestriel

le taux qui consiste en un quart (1/4) de la somme (i) du Pourcentage Trimestriel Variable pour le Trimestre concerné, augmenté (ii) de la Fourchette;

le Pourcentage Trimestriel Variable

un pourcentage variable égal aux trois (3) mois dollars américains LIBOR (Taux Interbancaire Offert à Londres) tel que publié by Thomson Reuters pour l'Association des Banquiers britanniques (USD LIBOR) à la Date de Réinitialisation:

un Trimestre:

chacune des quatre périodes suivantes de trois mois d'un certain exercice social de la Société, est:

- la période à compter du premier jour de janvier jusque et y compris le trente-et-unième jour de mars (premier Trimestre),

- la période à compter du premier jour d'avril jusque et y compris le trentième jour de juin (second Trimestre),

- la période à compter du premier jour de juillet jusque et y compris le trentième jour de septembre (troisième Trimestre), et/ou

- la période à compter du premier jour d'octobre jusque et y compris le trente-et-unième jour de décembre (quatrième Trimestre);

le cas échéant, avec la compréhension que chaque Trimestre consiste en quatre-vingt-dix (90) jours et ce seulement aux fins de calcul;

la Date de Réinitialisation

le premier jour de chaque nouveau Trimestre – c'est-à-dire les premiers jours de janvier, avril, juillet ou octobre, le cas échéant – à condition que si le premier jour applicable à un Trimestre spécifique n'est pas un Jour Ouvrable, il doit être le premier jour ouvrable précédant immédiatement ce premier jour;

un Jour Ouvrable

tout jour où les banques sont ouvertes à Luxembourg, New-York (Etats-Unis d'Amérique), sauf les samedis, dimanches et jours fériés à New-York (Etats-Unis d'Amérique);

la Fourchette

un pourcentage (fixe) de 4,5 % (sur base annuelle) – en tout état de cause, toute émission supplémentaire de Parts Préférentielles, après la première émission de Parts Préférentielles, n'aura aucun impacte sur le niveau de la Fourchette – laquelle Fourchette sera basée sur des facteurs de marché à ce moment,

à condition, cependant, que si le ratio de:

(A) la somme de toutes dettes de la Société et des filiales de celle-ci vis-à-vis des tiers (à l'exclusion de toutes dettes ou obligations entre la Société et ses filiales et entre les filiales elles-mêmes) plus cinquante pour cent (50%) du compte de réserve du capital des Parts Préférentielles; à

(B) l'EBITDA de la dernière année sociale (Résultat avant intérêts, impôts et amortissements) de la Société, le cas échéant, et de toutes ses filiales;

dépasse trois (3) (le Niveau de Déclenchement) sur le cent vingtième (120) jour après l'émission des Parts Préférentielles auxquelles la Fourchette est applicable tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés, la Fourchette doit être ajustée à la hausse d'un pour cent et demi (1,5 %) (sur base annuelle) (la Sanction de Déclenchement).

La Sanction de Déclenchement sera applicable et ajoutée à la Fourchette à la prochaine Date de Réinitialisation du Pourcentage Préférentiel Variable et fera partie de la Fourchette à cette Date de Réinitialisation.

l'Affectation d'un Dividende Préférentiel au Premier Janvier

a la signification qui lui a été attribuée à la Clause 19.2.1;

le Dernier Crédit

a la signification qui lui a été attribuée à la Clause 19.2.1 a;

les Parts Préférentielles Initiales

les premières (mise en place) Parts Préférentielles émises par la Société;

le Dividende Préférentiel Annuel Initial

la somme du Dividende Préférentiel Initial Calculé Trimestriellement calculé pour le Trimestre Initial concerné et les Dividendes Préférentiels Calculé Trimestriellement pour les Trimestres ultérieurs concernés de cet exercice social (et le cas échéant du premier exercice social allongé), comme cela peut être le cas, en cas d'émission des Parts Préférentielles Initiales, est effectuées à la Date de Réinitialisation Initiale (et pas à une Date de Réinitialisation habituelle);

le Dividende Préférentiel Initiale Calculé Trimestriellement

le montant du dividende préférentiel dans le Trimestre Initial doit être déterminé par le Gérant Commandité – afin de calculer le Dividende Préférentiel Annuel Initial - e

en multipliant le Taux Trimestriel Préférentiel Initial avec le Montant Préférentiel Initial;

le Montant Préférentiel Initial

la somme du montant réel pendant les jours concernés du Trimestre Initial – calculé sur base du ratio du nombre de jours concernés plus quatre-vingt-dix (90) – de chacun des:

(a) le capital souscrit des Parts Préférentielles; et

(b) le montant du compte de réserve de capital des Parts Préférentielles.

le Taux Préférentiel Trimestriel Initial

le taux consiste en la somme de (i) le USD LIBOR à la Date de Réinitialisation Initiale et (ii) la Fourchette, par la suite multipliée par le ratio du nombre de jours pendant lesquels les Parts Préférentiels Initiales sont en circulation pendant ce Trimestre Initial plus trois cent soixante (360);

le Trimestre Initial

le Trimestre (partiel) pendant lequel les Parts Préférentielles Initiales sont souscrites à la Date de Réinitialisation Initiale (et non à la Date de Réinitialisation habituelle);

la Date de Réinitialisation Initiale

la date d'émission des Parts Préférentielles Initiales si et dans la mesure où l'émission n'est pas effectuée à la Date de Réinitialisation habituelle, mais à une autre date du Trimestre concerné, c'est-à-dire la date de cet acte.

1.2 Les renvois aux Clauses doivent être considérés comme se rapportant à des clauses de ce Contrat, à moins que le contraire soit évident.

## II. Raison sociale – Siège social – Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Raison sociale.** Il est établi entre PepsiCo Group Société Coopérative, l'associé commandité (general partner) de la société (l'Associé Commandité) et PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S., l'associé commanditaire (limited partner) (l'Associé Commanditaire et avec l'Associé Commandité, les Associés) ainsi que toutes les autres personnes ou entités admises à devenir associés de la Société, une société en commandite simple sous la raison sociale de PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S. (la Société), régie par le présent contrat (le Contrat) et les lois de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

2.2. Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime du ou des Associés Commandités.

2.3. Il peut être créé des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision unanime du ou des Associés Commandités.

2.4. Lorsque le ou les Associés Commandités estime(nt) que des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et que ceux-ci sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société en commandite simple de droit luxembourgeois.

### Art. 3. Durée.

3.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la démission, dissolution ou faillite ou de l'insolvabilité du ou des Associés Commandités ou du ou des Associés Commanditaires.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La description ci-dessus est à prendre dans son sens le plus large et la liste est non exhaustive.

### **III. Capital - Parts**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. le capital social souscrit de la Société est fixé à deux dollars américains (USD 2,-) représenté par:

a) une (1) part ordinaire d'un dollar américain (USD 1,-) détenues par l'Associé Commandité (les Parts Ordinaires de Commandité); et

b) une (1) part ordinaire d'un dollar américain (USD 1,-) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Ordinaires de Commanditaire); et

c) zéro (0) part préférentielle d'un dollar américain (USD 1,-) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Préférentielles); et

d) zéro (0) parts sans droit de vote d'un dollar américain (USD 1,-) détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Sans Droit de Vote).

Les Parts Ordinaires de Commandité, les Parts Ordinaires de Commanditaire, les Parts Préférentielles et les Parts Sans Droit de Vote sont dénommées les Parts).

5.2. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

5.3. Tous les apports au capital seront comptabilisés sur le compte de réserve de capital de l'Associé concerné, tel que décrit à l'Annexe 1.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par résolution des Associés, agissant en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Clauses.

5.4.1 Une réduction de capital peut être effectuée:

a. par annulation des Parts détenues par la Société; ou

b. en réduisant la valeur nominale des Parts, cette diminution devant être effectuée par une modification des Clauses.

5.4.2 L'annulation de toutes les Parts Préférentielles n'est possible qu'avec l'approbation de tous les Associés. Si toutes les Parts Préférentielles émises sont annulées, les montants suivants devront être payés sur chaque Part Préférentielle:

a. en remboursement: un montant égal à la partie libérée de la valeur nominale de la Part Préférentielle; et

b. en remboursement: la quote-part (qui doit être déterminée en proportion avec la partie libérée totale de la valeur nominale des Parts Préférentielles) du montant du compte de réserve de capital de l'Associé concerné; et

c. comme distribution: tout dividende préférentiel manquant, qui doit être calculé à cette fin sur la période se terminant au jour où ce montant devient payable dans le respect du Dividende Préférentiel Annuel (et/ou le Dividende Préférentiel Annuel Initial) et /ou le Dividende Préférentiel Calculé Trimestriellement (et/ou le Dividende Préférentiel Initial Calculé Trimestriellement) du ou des Trimestre(s) concernés impliqués, le cas échéant, sur base des dispositions de la Clause 19 (et des Dispositions Transitoires, dans la mesure où ces dernières sont pertinentes).

5.4.3 Une réduction de la valeur nominale des Parts, avec ou sans remboursement, doit être effectuée en proportion de toutes les Parts. Il peut être dérogé à ce principe avec le consentement de tous les Associés.

5.4.4 Une réduction du capital social de la Société doit en outre être soumise aux dispositions applicables prescrites par la Loi.

5.4.5 La Société peut racheter ses propres Parts entièrement souscrites, à condition:

(i) qu'il y ait suffisamment de réserves distribuables à cette fin; ou

(ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Le rachat de Part du capital social de la Société est soumis aux dispositions applicables prescrites par la Loi.

Le rachat de Parts Préférentielles ne sera possible qu'avec l'approbation de tous les Associés.

5.5. Les Parts Sans Droit de Vote de l'Associé Commandité de confèrent aucun droit de vote.

5.6. Les Parts Sans Droit de Vote de l'Associé Commanditaire confèrent néanmoins un droit de vote lors des assemblées générales des Associés statuant sur les points suivants:

- l'émission de nouvelles Parts conférant des droits préférentiels;
- le calcul du dividende cumulatif préférentiel lié aux Parts Sans Droit de Vote;
- la conversion des Parts Sans Droit de Vote en Parts Ordinaires de Commanditaire;
- la diminution du capital de la Société;
- toute modification de son objet social;
- l'émission d'obligations convertibles;

- la dissolution de la Société; et
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

5.7. tous les avis de convocation, rapports et documents qui, conformément à la loi luxembourgeoise, doivent être notifiés ou adressés aux Associés seront de la même manière notifiés ou adressés aux détenteurs de Parts Sans Droit de Vote.

#### **Art. 6. Cession et Émission de Parts.**

6.1. Sous réserve de la Clause 8.1., les Parts sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts d'Associé Commandité à un tiers ne seront possibles qu'avec l'accord écrit préalable de tous les Associés non-cédant. Les Parts de ou des Associés Commanditaires sont librement cessibles aux tiers.

6.2. Toute cession de Parts ne sera opposable à la Société qu'après notification du transfert à ou acceptation de celui-ci par la Société tel que prévu à l'Article 1690 du Code Civil.

6.3. L'acceptation d'Associés Commanditaires supplémentaires et l'émission respective de Parts Ordinaires de Commanditaire, Parts Préférentielles et Parts Sans Droit de Vote qui leur seront attribuées, sont soumises à une résolution de l'assemblée générale des Associés prise avec l'accord écrit préalable de la majorité simple des Associés. L'acceptation d'un Associé Commandité supplémentaire et l'émission de Parts Ordinaires de Commandité qui lui seront attribuées sont soumises à une résolution de l'assemblée générale des Associés prise avec l'accord écrit préalable de tous les Associés.

#### **Art. 7. Responsabilité.**

7.1. Les Associés Commanditaires seront des associés commanditaires de la Société et à ce titre, ne seront pas responsables envers les tiers sauf dans les cas prévus par le présent Contrat ou selon les conditions obligatoires de la Loi.

7.2. Sous réserve de la Clause 7, la responsabilité des Associés Commanditaires sera limitée au montant de leur apport à la Société et, sauf disposition contraire de la Loi, le présent Contrat n'annulera, ne restreindra ni n'affectera ladite restriction à condition que ledit Associé Commanditaire se soumette aux dispositions du présent Contrat et de toutes les lois applicables.

7.3. Sous réserve des Article 16 et 152 de la Loi, le ou les Associés Commandités seront conjointement et solidairement responsables envers les tiers de toutes les obligations de la Société.

#### **Art. 8. Forme des Parts – Registre des Associés.**

8.1. les Parts sont et resteront sous forme nominative. Les Parts sont indivisibles. Un Associé Commanditaire ne pourra prétendre aux Parts d'Associé Commandité et l'Associé Commandité ne pourra prétendre aux Parts d'Associé Commanditaire, et/ou aux Parts Préférentielles de l'Associé Commanditaire et/ou aux Parts Sans Droit de Vote de l'Associé Commanditaire.

8.2. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par les Associés qui le désirent.

### **IV. Gestion - Délégation de pouvoirs – Réviseur d'entreprise - Représentation**

#### **Art. 9. Gestion - Responsabilité.**

9.1. La Société est représentée par un ou plusieurs Associés Commandités qui seront personnellement conjointement et solidairement responsables avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

9.2. Le ou les Associés Commandités ont les pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition des intérêts de la Société et qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou le présent Contrat.

9.3. Le ou les Associés Commandités auront tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations de la Société conformes à l'objet social de la Société.

9.4. En cas de pluralité des Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement adoptées à la majorité des Associés Commandités.

#### **Art. 10. Délégation de pouvoirs.**

10.1. Le ou les Associés Commandités peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs agents pour effectuer des tâches spécifiques. Le ou les Associés Commandités détermineront les pouvoirs et rémunérations (le cas échéant) de ces agent(s), la durée de cette représentation et toute autre condition y afférente. Les agent(s) ainsi nommés sont dans tous les cas révocables ad nutum par une décision du ou des Associés Commandités.

10.2. La nomination d'agent(s) conformément à la Clause 10.1. ci-dessus n'affecte pas la responsabilité illimitée des Associés Commandités.

**Art. 11. Réviseurs d'entreprise.** La Société peut nommer et devra nommer un réviseur d'entreprise dans les cas prévus par la Loi. Le réviseur d'entreprise sera nommé par l'assemblée générale des associés pour un mandat n'excédant pas six ans, renouvelable. Le réviseur d'entreprise est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Représentation.** La Société sera engagée par la seule signature de l'Associé Commandité, ou en cas de pluralité des Associés Commandités, d'un Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à qui le ou les Associés Commandités ont délégué un pouvoir de signature au nom de la Société conformément à la Clause 10.1 du présent Contrat.

**Art. 13. Absence de rémunération du ou des Associé Commandités.** Le ou les Associés Commandités et les membres ou employés de ceux-ci ne recevront aucune rémunération de la Société pour l'exécution de leur mandat.

**Art. 14. Restrictions pour les Associés Commandités.** Aucun Associé Commandité:

- (a) ne pourra prendre part ou interférer de quelque manière que ce soit dans le contrôle des affaires de la Société;
- (b) n'aura de droit de vote en ce qui concerne les opérations ou la gestion des actifs de la Société;
- (c) n'aura l'autorité ni le pouvoir d'agir comme agent au nom de la Société ou de tout autre Associé, d'exécuter des actes contraignant pour la Société ou tout autre Associé, de contracter des dépenses au nom ou en relation avec la Société.

## V. Assemblée générale des associés

**Art. 15. Pouvoirs et Droits de vote.**

15.1. Chaque Part, à l'exception des Parts Sans Droit de Vote, confère une (1) voix lors des assemblées générales des Associés. Les Parts Sans Droit de Vote confèrent le droit de prendre part à toutes les assemblées des Associés et le droit de vote (sur base d'un (1) vote par Part) uniquement dans les cas prévus et conformément à la Clause 5.6 ci-dessus.

15.2. Chaque Associé peut nommer une personne ou entité en tant que mandataire par procuration accordée par lettre, télégramme, télex, facsimile, ou courrier électronique pour le représenter lors d'une assemblée générale des Associés.

**Art. 16. Forme – Quorum - Majorité.**

16.1. Les Associés se réuniront aussi souvent que nécessaire sur convocation de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, d'un Associé Commandité, adressée au moins cinq jours à l'avance. L'assemblée générale des Associés se tiendra à l'endroit indiqué dans la convocation.

16.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des Associés, il peut être renoncé par écrit aux convocations.

16.3. Sous réserve de la Clause 16.5 du présent Contrat, les résolutions prises en assemblée générale des Associés seront valablement adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

16.4. Nonobstant la Clause 16.3. du présent Contrat, l'assemblée générale des Associés ne peut valablement délibérer que si l'Associé Commandité, en cas de pluralité des Associés Commandités, tous les Associés Commandités sont présents ou représentés.

16.5. Toute assemblée générale des Associés convoquée pour la modification d'une disposition du présent Contrat ne sera valable que si la moitié au moins des Parts en circulation est présente ou représentée et que l'ordre du jour stipule les modifications au présent Contrat proposées. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale des Associés sera convoquée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi à chaque associé. Ladite convocation mentionnera l'ordre du jour ainsi que la date et le résultat de la première assemblée générale des associés. La seconde assemblée générale des associés délibèrera valablement sans tenir compte de la proportion des Parts représentées.

Toutes les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont approuvées par les Associés représentant trois quarts (3/4) des Parts en circulation et par l'Associé Commandité, ou en cas de pluralité des Associés Commandités, par tous les Associés Commandités.

16.6. S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les Associés par écrit, en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés pourront être apposées sur un seul document ou sur des copies d'une seule résolution et peuvent être justifiées par lettre ou facsimile.

## VI. Assemblée générale annuelle – Comptes – Affectation des bénéfices

**Art. 17. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes sera tenue chaque année dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social, au siège social de la Société ou à tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée. Lesdites résolutions annuelles peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires conformément à l'article 16.6.

**Art. 18. Exercice social.**

18.1. L'exercice social de la Société débutera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre.

18.2. Chaque année, le ou les Associés Commandités dresseront un inventaire et prépareront les comptes de la Société, conformément à la Loi.

## **Art. 19. Affectation et Distribution des profits et pertes.**

19.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société doivent être affectés à la réserve légale tel que requis par la loi luxembourgeoise (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social.

19.2. Le bénéfice net de la Société, déterminé pour chaque année selon les principes comptables luxembourgeois, est à la disposition des Associés et sera soit reporté, soit affecté à une réserve spéciale ou aux comptes de réserve de capital des Associés conformément au ratio d'affectation des bénéfices décrit ci-dessous:

19.2.1 premièrement, au premier jour de janvier de chaque exercice social, l'Associé Commandité devra, hors des bénéfices de l'exercice social précédent, principalement et dans la mesure du possible, affecter et créditer un montant égal au Dividende Préférentiel Annuel à l'égard de l'exercice social précédent au compte de réserve de capital des Parts Préférentielles (l'Affectation du Dividende Préférentiel au Premier Janvier).

19.2.1 -a- Hors des bénéfices cumulés dans l'exercice social, principalement et dans la mesure du possible, un dividende préférentiel sera affecté au compte de réserve de capital des Parts Préférentielles, qui s'élève à la quote-part du Dividende Préférentiel Annuel (qui doit être déterminé en proportion de la partie libérée totale de la valeur nominale des Parts Préférentielles) par année.

Ce montant de dividende préférentiel doit être affecté – autant que possible sur le compte de l'Affectation du Dividende Préférentiel au Premier Janvier, ou – si l'assemblée générale des Associés décide que (une partie de) ces bénéfices doivent être réservés – doit être crédité au compte de réserve de capital des Parts Préférentielles, dans la mesure où le montant concerné n'ait pas déjà été inscrit sur le compte de réserve de capital des Dividendes Préférentielles par et en vertu de l'Affectation du Dividende Préférentiel au Premier Janvier.

Si l'assemblée générale des Associés décide de réserver (une partie de) ces bénéfices, la (partie concernée de) Affectation du Dividende Préférentiel au Premier Janvier sera considérée comme un dernier crédit au compte de réserve de capital des Parts Préférentielles (Dernier Crédit).

19.2.1 -b- Si le ratio tel qu'indiqué sous «Fourchette» de la Clause 1.1 dépasse le Niveau de Déclenchement au cent vingtième jour (120<sup>ème</sup>) tel que visé sous «Fourchette» de la Clause 1.1, l'assemblée générale des Associés, par résolution unanime adoptée devant un notaire résidant à Luxembourg dans les vingt-et-un (21) jours suivant ce cent vingtième (120<sup>ème</sup>) jour, déclarera (au moins) que la Sanction de Déclenchement est applicable conformément à et en conformité avec la Clause 1.1 sous «Fourchette», comme conséquence de quoi la Fourchette doit être augmentée de la Sanction de Déclenchement.

19.2.1 -c- Les Part Préférentielles qui ne sont pas émises au commencement de l'exercice social ne partageront leurs bénéfices gagnés au cours de cette année qu'à l'égard des Trimestres concernés de cet exercice social sur chacun de ces Trimestres auxquels ils ont été souscrits.

Les dividendes préférentiels des Parts Préférentielles concernées s'élève à une partie (réelle) du Dividende Préférentiel Annuel de l'exercice social concerné en relation avec les Trimestres concernés pendant lesquels les Parts Préférentielles ont été émises et sont en circulation, dans le respect des montants du Dividende Préférentiels Calculé Trimestriellement calculé sur chacun de ces Trimestres.

19.2.1 -d- Si, pendant un exercice social, aucun bénéfice n'est réalisé ou si les bénéfices sont insuffisants pour permettre la distribution (intégrale) du Dividende Préférentiel Annuel sur les Parts Préférentielles tel que prévu dans les paragraphes précédents de cette Clause 19, le déficit de la distribution (ou réservation) doit être payé (ou réservé) au détriment des bénéfices gagnés les années suivantes. Ceci étant entendu que si et aussi longtemps qu'aucune Affectation de Dividende Préférentiel au Premier Janvier (intégrale) n'a été effectuée, le (montant applicable au) Dividende Préférentiel Annuel doit être aggravé – mutatis mutandis de la manière prescrite au point a. (sous «Montant Préférentiel Trimestriel») de la Clause 1.1 – jusqu'à la date de réservation ou de paiement.

19.2.2 deuxièmement, hors du solde des bénéfices restant après application de la disposition reprise au point (a) ci-dessus, sera si possible affecté au compte de réserve du capital des Parts Sans Droit de Vote un dividende égal à un taux simple de dix points de base (10 bps) au dessus du capital social souscrit détenu par les détenteurs des Parts Sans Droit de Vote. S'il apparaît impossible de payer la part de ces bénéfices intégralement ou partiellement au cours une année, le déficit sera payé au détriment des bénéfices engrangés les exercices sociaux suivants, après le paiement prévu au point (a); et

19.2.3 troisièmement, hors du solde des bénéfices restant après application des dispositions reprises aux points (a) et (b) ci-dessus, si possible, sera affecté un dividende au détenteur des Parts Ordinaires de Commandité, au détenteur de Parts Ordinaires de Commanditaire et au détenteur de Parts Sans Droit de Vote, sur le compte de capital des Parts Ordinaires de Commandité, sur le compte de capital des Parts Ordinaires de Commanditaire et sur le compte de capital des Parts Sans Droit de Vote, proportionnellement à leur compte de capital respectif.

19.3. La Société ne peut effectuer des distributions aux Associés que dans la mesure où les comptes de réserve de capital montrent des soldes positifs et que les distributions aient été votées par les Associés conformément à la Section IV du présent Contrat, tous les associés agissant librement de bonne foi et en fonction de l'utilité financière d'une telle distribution à ce moment. Les distributions sur Parts doivent, autant que possible, être payées le premier jour du mois



de juillet de chaque exercice social après la décision de distribution. En calculant le montant de toute distribution sur Parts, les Parts détenues par la Société doivent être exclues.

19.4. Toute perte sera d'abord affectée respectivement aux comptes de réserve de capital des Parts Ordinaires de Commandité et des Parts Sans Droit de Vote, proportionnellement à leurs apports de capital respectifs, si et dans la mesure où les Parts Ordinaires de Commanditaire (uniquement et pas aussi le compte de réserve de capital des Parts Ordinaires de Commandité) montrent un solde positif; ensuite, le solde éventuel après l'affectation prévue ci-dessus, sera affecté au compte de capital des Parts Sans Droit de Vote, jusqu'à concurrence du montant affecté au compte de réserve de capital des Parts Sans Droit de Vote conformément à la Clause 19.2.2 et si et dans la mesure où ce compte de réserve montre un solde positif; et enfin, le solde éventuel après les affectations prévues ci-dessus au compte de réserve de capital des Parts Préférentielles si et dans la mesure où ce compte de réserve montre un solde positif.

Les pertes restant après les affectations prévues par les dispositions précédentes entraîneront un solde négatif du compte de réserve de capital des Parts Ordinaires du Commandité.

19.5. Tout solde négatif du compte de réserve de capital des Parts Ordinaires du Commandité devra être comblé avant qu'un Associé Commanditaire ne puisse prétendre à toute affectation et distribution concernant ses comptes de réserve de capital conformément à la Clause 19.1 de bénéfices réalisés lors d'exercices sociaux suivants.

## VII. Dissolution – Liquidation

### Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. Lors d'une dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à n'importe quel moment, l'assemblée générale des Associés statuant sur ladite liquidation nommera un ou plusieurs liquidateurs qui opéreront la liquidation.

20.2. Ladite assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Affectation du boni de liquidation.** Les produits de la liquidation seront répartis de la manière suivante:

(a) premièrement, pour acquitter ou provisionner toutes les dettes actives ou passives de la Société envers les créanciers, y compris, dans les limites prévues par la Loi, les dettes envers les Associés; et

(b) deuxièmement, à tout fond de réserve que l'Associé Commandité considérera raisonnable pour toute dette ou obligation éventuelle et non prévue de la Société; et

(c) troisièmement, aux Associés conformément à leurs comptes de réserve de capital respectifs dans l'ordre établi à la Clause 19 ci-dessus.

## VIII. Dispositions générales

**Art. 22. Droit applicable.** Le présent contrat est régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et notamment par la Loi.

### *Dispositions transitoires*

#### *Calcul du dividende préférentiel initial*

1. Par dérogation aux dispositions de la première partie de la première phrase de la Clause 5.8 qui prévoient que l'émission de Parts Préférentielles peut uniquement être effectuée à une Date de Réinitialisation – les Parts Préférentielles Initiales peuvent être émises à une Date de Réinitialisation Initiale (à la place de la Date de Réinitialisation habituelle). En tout état de cause, toute émission additionnelle de Parts Préférentielles peut uniquement être effectuée à une Date de Réinitialisation habituelle.

2. Concernant les Parts Préférentielles Initiales émises à la Date de Réinitialisation Initiale, le dividende préférentiel qui doit être calculé sur ces Parts Préférentielles Initiales sur le Trimestre Initial sera égal au Dividende Préférentiel Initial Calculé Trimestriellement.

3. Concernant les Parts Préférentielles Initiales émises à la Date de Réinitialisation Initiale, le dividende préférentiel sur ces Parts Préférentielles Initiales s'élèvera – par dérogation aux dispositions de la Clause 19 – seulement pour la première fois à la quote-part du Dividende Préférentiel Annuel Initial (qui doit être déterminé en proportion de la partie libérée totale de la valeur nominale des Parts Préférentielles (Initiales)).

#### *Premier exercice social*

1. Le premier exercice social de la Société se terminera le trente-et-un décembre deux mille douze.

2. Concernant les Parts Préférentielles Initiales émises pendant le premier exercice social de la Société, l'Affectation du Dividende Préférentiel au Premier Janvier – en tout état de cause et (dans la mesure où cela est pertinent) par dérogation aux dispositions de la Clause 19 – doit être effectuée pour la première fois à l'égard du Dividende Préférentiel Annuel Initial le premier jour du mois de janvier deux mille treize à l'égard du premier exercice social (prolongé).

3. La première adoption des comptes sera effectuée avant ou en définitive le premier jour du mois de juillet deux mille treize et la première distribution de bénéfices (le cas échéant) sera faite le premier jour du mois de juillet deux mille treize.

4. Ces dispositions transitoires (le Premier Exercice Social) cesseront d'exister après la fin du premier exercice social.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million vingt-neuf dollars américains (USD 1.000.029,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux dollars américains (USD 2,-) représenté par une (1) Part Ordinaire de Commandité d'un dollar américain (USD 1,-) et une (1) Part Ordinaire de Commanditaire d'un dollar américain (USD 1,-), zéro (0) Part Préférentielle d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et zéro (0) Part Sans Droit de Vote d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un millions trente-et-un dollars américains (USD 1.000.031,-), par la création et l'émission de (i) neuf (9) nouvelles Parts Ordinaires de Commandité d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, de (ii) un million (1.000.000) de nouvelles Parts Ordinaires de Commanditaire d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, (iii) dix (10) Parts Préférentielles d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et (iv) dix (10) Parts Sans Droit de Vote d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription – Libération*

Sur ces faits,

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S. et PepsiCo Group, représentés comme décrit ci-dessus (les Apporteurs), déclarent souscrire à un million (1.000.000) de Parts Ordinaires de Commanditaire, dix (10) Parts Préférentielles, dix (10) Parts Sans Droit de Vote et neuf (9) Parts Ordinaires de Commandité et les libèrent par un apport en nature se composant (i) des 540.636 parts sociales (les Parts Sociales) qu'ils détiennent dans PBG Midwest Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.456 et disposant d'un capital social de cinquante-quatre millions soixante-trois mille six cents dollars américains (USD 54.063.600) (Midwest), représentant 100% du capital social de Midwest. Lesdites Parts Sociales ont une juste valeur de marché totale de un milliard deux cent cinquante-trois millions huit cent soixante-quatorze mille six cent trente-cinq dollars américains (USD 1.253.874.635) et (ii) deux créances que PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S. détient envers Midwest d'un montant total de trois milliards huit cent quatre-vingt-onze millions cinq cent trente-sept mille huit cent vingt-et-un dollars américains (USD 3.891.537.821,-) (les Créances).

L'apport en nature des Parts sociales et l'apport en nature des Créances sont conjointement définis par l'Apport en Nature.

L'Apport en Nature pour le montant total de cinq milliards cent quarante cinq millions quatre cent douze mille quatre cent cinquante-six dollars américains (USD 5.145.412.456,-) est alloué de la manière suivante:

- un montant d'un million vingt-neuf mille dollars américains (USD 1.000.029,-) au capital social; et
- un montant de cinq milliards cent quarante-quatre millions quatre cent douze mille quatre cent vingt-sept dollars américains (USD 5.144.412.427,-) au compte de réserve de capital.

L'Assemblée prend note que (i) les comptes des Apporteurs datés du 10 novembre 2011 sont signés pour approbation par la gérance des Apporteurs et (ii) que la valeur de l'apport en nature des Parts Sociales à la Société est certifiée entre autre par un certificat daté du 10 novembre 2011 émis par la gérance des Apporteurs et reconnu et approuvé par Midwest et la Société dont le contenu est le suivant:

1. «Les Apporteurs sont les nus propriétaires et les propriétaires réels des Parts Sociales.
2. Les Apporteurs sont les seuls ayant-droit aux Parts Sociales et ont le droit d'en disposer.
3. Les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un gage ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à une telle opération.
4. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées.
5. Selon les lois applicables et les statuts respectifs ou autres document sociaux tels que modifiés, les Parts Sociales sont librement cessibles.
6. Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction compétente relatives à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société ont été effectuées.
7. Toutes les autorisations sociales, administratives ou autres, concernant l'exécution, la délivrance et le rendement des Parts Sociales à la Société, selon le cas, ont été obtenues ou, dans le cas des Apporteurs, seront obtenues selon les formalités des lois de la juridiction dans laquelle les Apporteurs sont constitués.
8. Selon les principes comptables généralement acceptés, la juste valeur de marché des Parts Sociales est au moins égale à un milliard deux cent cinquante-trois millions huit cent soixante-quatorze mille six cent trente-cinq dollars américains (USD 1.253.874.635) et depuis l'évaluation, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.
9. Jayhawk apporte 95.90% du capital social de Midwest, ayant une juste valeur de marché de un milliard deux cent deux millions quatre cent vingt mille cinq cent dix dollars américains (USD 1.202.420.510).

10. LuxCoop apporte 4,10% du capital social de Midwest, ayant une juste valeur de marché de cinquante-et-un millions quatre cent cinquante-quatre mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 51.454.125).»

L'évaluation de l'apport des Créances est certifiée entre autre par le bilan et un certificat daté du 10 novembre 2011 émis par la gérance de l'Associé Commanditaire et reconnu et approuvé par Midwest et la Société, dont le contenu est le suivant:

1. «Le bilan joint daté du 10 novembre 2011 (le Bilan) fait état de deux créances d'un montant total de USD 3.891.537.821,- détenues par l'Associé Commanditaire envers Midwest (les Créances).

2. L'Associé Commanditaire est le propriétaire des Créances, est le seul ayant-droit aux Créances et a le droit de disposer des Créances.

3. les Créances sont certaines, liquides et exigibles.

4. Selon les principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société sont évaluées à USD 3.891.537.821,- selon le Bilan joint et depuis le Bilan, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

5. les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Commanditaire à la Société et ne sont soumises à aucune restriction n'y grevées d'aucun nantissement ou servitude limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur.»

Lesdits bilans et certificats, après avoir été signés ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Apporteurs et la Société ont l'intention et accepte de considérer ces apports comme une transaction relevant de la Section 351 du Code Américain des Recettes Fiscales de 1986, tel que modifié, et de toute autre disposition comparable des lois locales ou nationales applicables.

L'Assemblée décide de constater qu'à la suite de l'Apport en Nature détaillé ci-dessus effectué par les Apporteurs à la Société, les Parts de la Société et les comptes de réserve de capital respectifs sont désormais répartis de la manière suivante (Annexe 1):

PepsiCo Group

(i) Dix (10) Parts Ordinaires de Commandité d'un dollar américain (USD 1) chacune et le compte de réserve de capital des Parts Ordinaires de Commandité d'un montant Total de USD 51.454.625,00

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS

(ii) un million et une (1.000.001) Parts Ordinaires de Commanditaire d'un dollar américain (USD 1) chacune et le compte de réserve de capital des Parts Ordinaires de Commanditaire d'un montant total de USD 1.584.007.831,00;

(iii) dix (10) Parts Préférentielles d'un dollar américain (USD 1) chacune et le compte de réserve de capital des Parts Préférentielles d'un montant total de USD 3.500.000.000,00;

(iv) dix (10) Parts Sans Droit de Vote d'un dollar américain (USD 1) chacune et compte de réserve de capital des Parts Sans Droit de Vote d'un montant total de USD 10.000.000,00;

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la clause 5.1 du Contrat afin d'y faire figurer l'augmentation de capital social ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million trente-et-un mille dollars américains (USD 1.000.031,-) représenté par:

a) un million et une (1.000.001) parts ordinaires d'un dollar américain (USD 1,) chacune détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Ordinaires de Commanditaire); et

b) dix (10) parts ordinaires d'un dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par l'Associé Commandité (les Parts Ordinaires de Commandité); et

c) dix (10) parts préférentielles d'un dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Préférentielles); et

d) dix (10) parts sans droit de vote d'un dollar américain (USD 1,-) chacune détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts Sans Droit de Vote).

Les Parts Ordinaires de Commandité, les Parts Ordinaires de Commanditaire, les Parts Préférentielles et les Parts Sans Droit de Vote sont dénommées les Parts).»

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de l'Associé Commandité de la Société, chacun agissant individuellement, pour modifier le registre des associés afin d'y faire figurer l'augmentation de capital de la Société décrite ci-dessus et d'inscrire les parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent Contrat sont estimés approximativement à sept mille Euros (7.000.-)..

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, Fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51535. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000832/1203.

(110212090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

**ACC Architectes S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9231 Diekirch, 30A, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 147.696.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180459/10.

(110211446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Presto-Net Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 165.628.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Cristina Maria MAXIMINO TAVARES PEREIRA, gérante de société, née à Fatela-Fundao (Portugal), le 4 janvier 1966, demeurant à L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PRESTO-NET SARL

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de lavoirs, nettoyage à sec, teinturerie, blanchisserie et toute autre forme de nettoyage, commerciale et industrielle, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites par Cristina Maria MAXIMINO TAVARES PEREIRA, gérante de société, née à Fatela-Fundao (Portugal), le 4 janvier 1966, demeurant à L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérante pour une durée illimitée:

Cristina Maria MAXIMINO TAVARES PEREIRA, gérante de société, née à Fatela-Fundao (Portugal), le 4 janvier 1966, demeurant à L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

*Déclaration*

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Maximino Tavares Pereira et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 21 novembre 2011. Relation EAC/2011/15474. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 1<sup>er</sup> DEC. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011179988/67.

(110209609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Auster Real Estate Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Simon Barnes et Monsieur Robert Quinn gérants de la Société est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011180173/14.

(110209612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Auster Real Estate Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

---

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 28 novembre 2011*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011180174/14.

(110209617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**iSelectis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.298.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pour ISELECTIS S.A.

Josephus DE WIT

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011180438/13.

(110211137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Rafael Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 155.436.

---

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Rafael Productions S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 155.436, constituée le 14 septembre 2010 par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2269 du 23 octobre 2010 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2733 du 13 décembre 2010.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé PONCIN, juriste, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les associés ont été dûment convoqués.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires



des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Agenda:*

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 100,- eur par part sociale à 1- eur par part sociale par augmentation du nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société de 126 parts sociales à 12.600 parts sociales et par la conséquente émission de 12.474 nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à remettre aux associés selon le prorata de leur participation dans la Société;

2. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

3. Nomination du gérant unique pour procéder aux inscriptions et formalités nécessaires dans le Registre de Parts Sociales de la Société;

4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de 100,- eur par part sociale à leur par part sociale par augmentation du nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société de 126 parts sociales à 12.600 parts sociales et par la conséquente émission de 12.474 nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à remettre aux associés selon le prorata de leur participation dans la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 12.600,- eur représenté par 12.600 parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,- eur chacune.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Monsieur Bernard OLIVIER en sa qualité de gérant unique de la Société de procéder individuellement au nom des associés et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des Parts sociales de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des résolutions ci-avant prises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.300,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Poncin, K. Mastinu, F. Schwartz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180001/71.

(110209408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.622.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2011*

En date du 29 avril 2011, la société renouvelle, durant l'exercice financier 2011, le mandat de réviseur d'entreprise de KPMG AUDIT, établie et ayant son siège au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 103.590.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011180194/14.

(110210107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Centauro Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 60.504.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2011*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

L'adresse professionnelle de l'administrateur Madame Sylvie THEISEN ainsi que du commissaire aux comptes D.S. CORPORATION S.A. est également transférée avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

Pour extrait sincère et conforme  
CENTAURO MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011180223/15.

(110209640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Central Shoe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 2, Zone Industrielle de Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 34.837.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2011*

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, en remplacement du commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

BDO AUDIT, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011180226/14.

(110210526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Content Union S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 132.114.

—  
EXTRAIT

L'Actionnaire unique a pris en date du 24 octobre 2011 la résolution suivante:

Le mandat du réviseur de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l. est reconduit à compter de ce jour et viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Content Union S.A.  
3, AVENUE PESCATORE  
L-2324 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011180240/17.

(110210130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**FDV II Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.480.

---

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 30 novembre 2011*

Renouvellement du mandat de Mazars Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M Schnadt, L-2530, numéro d'immatriculation RCS Luxembourg B159.962 comme réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes au 30 septembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDV II Venture*  
Signature

Référence de publication: 2011180277/15.

(110210089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Stevordia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 45.820.

---

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Stevordia S.A., ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45 820, constituée suivant un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1993, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45, le 2 février 1994 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271, le 13 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires sont représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million quatre cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.425.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 2 des statuts de la Société;
2. Décision de modifier l'article 17 des statuts de la Société;
3. Décision de transférer le siège social, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société en Belgique; et
4. Délégation de pouvoir.

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la Société, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Les actionnaires peuvent décider à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier l'article 17 des statuts de la Société, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les présents statuts, il est référé aux dispositions légales applicables.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège social, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société en Belgique afin que le siège social soit désormais établi au B-3500 Hasselt, Europalaan 9, Belgique et de changer la nationalité de la société. La Société adoptera la nationalité belge sans qu'il y ait lieu de procéder à sa dissolution ou à la perte de sa personnalité morale et à la création d'une nouvelle entité. Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'enregistrement en bonne et due forme de la Société à la Banque Carrefour des Entreprises. Toutes les démarches et formalités seront entreprises (i) au lieu d'établissement du nouveau siège social afin de procéder à l'inscription de la Société à la Banque Carrefour des Entreprises et (ii) au lieu de l'ancien siège social afin d'assurer la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La réalisation de la condition suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire soussigné, après l'enregistrement de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de représenter la Société lors de l'implémentation des résolutions ci-dessus, d'effectuer toute action et de signer tous les actes, déclarations et autres documents nécessaires à l'implémentation des résolutions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180046/71.

(110209651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**FDV Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 15 décembre 2011*

Renouvellement du mandat de Mazars Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M Schnadt, L-2530, numéro d'immatriculation RCS Luxembourg B159.962 comme réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes au 31 août 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDV Venture*

Signature

Référence de publication: 2011180279/15.

(110210102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**Ipanema Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.414.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 27 décembre 2011*

L'associé unique de la Société a décidé de nommer un gérant supplémentaire:

- Monsieur Philippe Declerck, né le 16 juin 1967 à Paris (France), demeurant au 27, rue des Poitevins, 75006 Paris, France, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, et ce, avec effet au 28 décembre 2011, à minuit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011180312/15.

(110210595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 20 décembre 2011*

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr David Doyle avec effet au 20 décembre 2011 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2011180367/14.

(110210561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**AIMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.907.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

AIMG S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2012000018/15.

(110211455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**ProLogis Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.417.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 20 décembre 2011*

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr David Doyle avec effet au 20 décembre 2011 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011180382/14.

(110210563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 200.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.238.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par le liquidateur de la Société le 28 novembre 2011*

Le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011180400/14.

(110209607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**San Carlo Fi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.093.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze,

le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Yoachim BALICCO, demeurant à F-83440 Montauroux, Le Villaron, Chemin des Vignes, ici représenté par Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme SAN CARLO FI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.093 (NIN 2007 2221 193), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1911 du 7 septembre 2007.

II.- Que le capital de la société s'élève à cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société SAN CARLO FI S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société SAN CARLO FI S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société SAN CARLO FI S.A. a été réglé et il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;



- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. MIGNANI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180064/52.

(110209481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Blanchisserie WAGENER-HALLE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6183 Gonderange, 5, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 11.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180504/9.

(110211359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.353.

*Rectificatif au dépôt référencé L100183730.05*

Contrairement à ce qui a été déposé au registre du commerce en date du premier décembre 2010, Monsieur Patrick Armstrong n'est pas gérant au sein du conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011180401/14.

(110209601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Cephalon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011180543/14.

(110210419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Global Investment & Consultancy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 128.361.

—  
In the year two thousand eleven, on the sixteenth of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Global Investment & Consultancy S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 128361, (the "Company"), originally incorporated under the denomination of "LUXEMBOURG ROYAL S.A.", pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on May 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1456 of July 14, 2007,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1523 of July 9, 2011, containing the adoption by the Company of its current denomination.

The meeting is presided by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary Ms. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The meeting elects as scrutineer Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of Mrs. Naama SAAR, born in Eilat (Israel), on January 23, 1965, residing in IL-76452 Rehovot, Spinoza St. 22 (Israel), as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

### *Third resolution*

The Meeting decides to appoint Mrs. Naama SAAR, prenamed, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

### *Fourth resolution*

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### **suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Global Investment & Consultancy S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128361, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de "LUXEMBOURG ROYAL S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1456 du 14 juillet 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1523 du 9 juillet 2011, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

3. Nomination de Madame Naama SAAR, née à Eilat (Israël), le 23 janvier 1965, demeurant à IL-76452 Rehovot, Spinoza St. 22 (Israël), en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Madame Naama SAAR, préqualifiée, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. LAC/2011/56588. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180713/168.

(110210693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

### **Vins et Domaines Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.876.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2011*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE; de Madame Romy CASTEL, demeurant 308, rue de Suisse, CH-1298 CELIGNY, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011180425/16.

(110210142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

### **The Kid Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 48, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.162.

### DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Charlotte REGGI, gérante de sociétés, né le 15 novembre 1952 à Dudelange, demeurant à L-3470 Dudelange, 33, rue de la Fontaine.

2.- Monsieur Vittorio MAZZA, gérant de sociétés, né le 6 février 1968 à Dudelange, demeurant à L-3442 Dudelange, 53, rue des Champs.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 12 décembre 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée THE KID S.à r.l., avec siège social à L-3340 Dudelange, 48, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136162 (NIN 2008 2402 900), constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 1<sup>er</sup> février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 602 du 11 mars 2008;

- Que les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis;

- Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune entièrement libérées;

- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble; -Que la société n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit;

- Que les parts sociales de la société ne sont pas nanties ni gagées;
- Que les associés décident de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité;
- qu'en agissant tant en leur qualité de liquidateurs de la Société ainsi qu'en leur qualité d'associés, ils déclarent:
  - que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs seront la propriété des associés à concurrence de leur participation dans le capital social,
  - que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par lui et ont été réglés entièrement sinon dûment provisionnés;
  - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
  - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leur mandat;
  - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-3440 Dudelange au 48-52 avenue Grande Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BARKOUKOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180102/52.

(110209389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

**A.F.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.014.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERREAUX Anne Françoise

La Gérante

Référence de publication: 2011180442/11.

(110211246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Tomsif S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.199.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en tant que mandataire de TOMSAFE, société à responsabilité limitée constituée conformément à la loi française, avec siège social à F-92100 Boulogne Billancourt, 214, boulevard Jean Jaurès immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 503 734 758, capital social 10.000,- EUR entièrement versé, en vertu d'un pouvoir lui conféré;

ledit pouvoir, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société TOMSAFE prédésignée, est l'actionnaire unique de la société anonyme TOMSIF S.A., constituée conformément à la loi luxembourgeoise, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,00 EUR), entièrement libéré, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 136.199, opérant en vertu de la loi luxembourgeoise.

II.- Qu'en application des dispositions des articles 5 et 6 de la Directive, n. 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux (ci-après la "Directive"), étant précisé que cette Directive a été transposée en droit français et en droit luxembourgeois, ainsi que -en ce qui concerne la



législation luxembourgeoise - la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 10 juin 2009 relative aux "fusions transfrontalières de sociétés de capitaux", la société TOMSAFE prédésignée, approuve, en tant que de besoin, la fusion avec la société anonyme TOMSIF S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion transfrontalier, établi par le gérant de TOMSAFE et le conseil d'administration de TOMSIF S.A. en date du 20 octobre 2011 et publié à Luxembourg au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2624 du 28 octobre 2011.

III.- Que l'assemblée générale extraordinaire de la société TOMSAFE, en date du 14 décembre 2011, a approuvé le projet commun de fusion et la fusion transfrontalière entre les sociétés TOMSAFE et TOMSIF S.A.

IV.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi sur les sociétés commerciales du Grand-Duché de Luxembourg, et les articles L 236-1 et suivants et les articles L 236-23 à L 236-32, ainsi que les articles R 236-13 et suivants du Code de commerce français relatifs aux fusions en droit français et aux fusions transfrontalières, la fusion prendra effet le 27 décembre 2011 ou dans l'hypothèse où le certificat de légalité du Greffier du Tribunal de commerce de Nanterre (dont dépend la société absorbante) serait émis postérieurement au 27 décembre 2011, le dernier jour du mois d'émission du certificat de légalité.

V.- Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée TOMSIF S.A.

VI.- En application de l'article 273ter de la loi sur les sociétés commerciales du Grand-Duché de Luxembourg, la radiation de la Société Absorbée, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, se fera seulement au moment où le Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, notifie au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que la fusion a pris effet.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à mille sept cents euros.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4643. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180109/55.

(110209685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

#### **Alveo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.515.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALVEO S.A.

Référence de publication: 2011180469/10.

(110210767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

#### **Arcade Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.244.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180484/10.

(110210757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**A.G.P. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 58.191.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 23/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180443/13.

(110211326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Intermeat Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 34.199.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2010 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société INTERMEAT SERVICES

INTERMEAT SERVICES S.A.

2, rue Jean Jaurès

BP 120

L-3402 DUDELANGE

LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011180779/16.

(110211026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Ancienne Ferme KLEMENS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 159, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 89.056.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180452/13.

(110211271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Accurate Consulting Benelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 150.431.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 23/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180460/13.

(110211328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Adam Matériaux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 26, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.288.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2011.

*Pour ADAM MATERIAUX S. à r.l.*

Arend &amp; Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011180461/13.

(110210860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Evercare Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.057.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2009 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie Schroeder / Katie Agnès

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2012000100/15.

(110211714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Afimo, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 25.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 décembre 2011.

*Pour AFIMO S.A.H.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011180462/12.

(110211621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Agralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011180465/13.

(110211099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Amara Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.170.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AMARA INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011180470/11.

(110211154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**FB Participation One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 159.045,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 163.969.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), taking the form of an investment company with variable share capital established as a specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at rue Aldringen 11, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.003, acting in respect of its closed-ended compartment, Natural Resources Value Fund S.C.A SICAV-SIF – Forest and Biomass Sub-Fund,

Here represented by Mr Régis Galiotto, private employee, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole member of the private limited liability company FB Participation One S.à r.l., with its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, on September 30, 2011, not yet published in the Mémorial C (the "Company"), and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred forty six thousand five hundred forty five Euros (EUR 146,545) by contribution in kind of (i) 1% of an unquestionable and certain claim that the sole member owns towards FBR Forest One S.R.L., a Romanian limited liability company duly incorporated under the laws of Romania, with a share capital of nineteen millions ten thousand Lei (RON 19,010,000), having its registered office located at 21 Tudor Arghezi Street, 3<sup>rd</sup> floor, room 02, 2<sup>nd</sup> district, Bucharest, Romania, registered with the Bucharest Trade Registry under number J40/12463/2010, having sole registration code 27827450 ("Forest One"), and of (ii) 1% of the participation the sole member holds in Forest One, for an aggregate amount of one hundred forty six thousand five hundred forty five Euros (EUR 146,545), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), up to one hundred fifty nine thousand and forty five Euros (EUR 159,045), by the issue of one hundred forty six thousand five hundred forty five (146,545) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each as consideration for such contributions.

*Subscription and Payment*

The one hundred forty six thousand five hundred forty five (146,545) new corporate units are subscribed by the sole member, pre-named, here represented as stated above, and are entirely paid up in at an aggregate subscription price of one hundred forty six thousand five hundred forty five Euros (EUR 146,545).

Proof of the existence and value of the contributions for an amount one hundred forty six thousand five hundred forty five Euros (EUR 146,545) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly by a statement of contribution dated 27 October, 2011 and duly signed by the manager of the Company.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the appearing party decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed corporate capital is set at one hundred fifty nine thousand and forty five Euros (EUR 159,045), consisting of one hundred fifty nine thousand and forty five (159,045) corporate units (hereinafter individually referred to as "corporate unit" or collectively referred to as "corporate units") with a par value of one Euro (EUR 1) each."

### *Cost*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le trente-et-un octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

### **A COMPARU:**

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable en tant que fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social rue Aldringen 11, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.003, agissant pour le compte de son compartiment fermé, Natural Resources Value Fund S.C.A SICAVSIF – Forest and Biomass Sub-Fund,

Ici représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée FB Participation One S.à r.l., ayant son siège social au 11, d'Alsace, L-1122 Luxembourg, constituée par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C (la «Société»), et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

La partie comparante décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante six mille cinq cent quarante-cinq Euros (146.545 EUR) par un apport en nature de (i) 1% d'une créance incontestable et certaine que l'associée unique possède envers FBR Forest One S.R.L., une société roumaine à responsabilité limitée constituée sous les lois de Roumanie, avec un capital social de dix-neuf millions dix mille Lei (19.010.000 RON), ayant son siège social au 21 Tudor Arghezi Street, 3<sup>rd</sup> floor, room 02, 2<sup>nd</sup> district, Bucharest, Romania, immatriculée au Bucharest Trade Registry sous le numéro J40/12463/2010, ayant comme code d'enregistrement unique 27827450 ("Forest One"), et de (ii) 1% des titres de Forest One détenus par l'associée unique, le tout pour un montant total de cent quarante six mille cinq cent quarante cinq Euros (146.545 EUR), afin de porter le montant actuel du capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à cent cinquante neuf mille quarante cinq Euros (159.045 EUR) par l'émission de cent quarante six mille cinq cent quarante cinq nouvelles (146.545) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR).

### *Souscription et libération*

Les cent quarante six mille cinq cent quarante cinq (146.545) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associée unique, pré-nommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, et sont intégralement libérées à un montant total de souscription de cent quarante six mille cinq cent quarante cinq Euros (146.545 EUR).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport d'un montant total de cent quarante six mille cinq cent quarante cinq Euros (146.545 EUR), étant apportée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport datée du 27 octobre 2011 et dûment signée par le gérant de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, la partie comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**5.1.** «Le capital social est fixé à cent cinquante neuf mille quarante cinq Euros (159.045 EUR), composé de cent cinquante neuf mille quarante cinq (159.045) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, (ci-après nommée individuellement «Part Sociale» ou collectivement «Parts Sociales»).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500. EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49643. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179709/123.

(110209940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

---

**Ancelmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.322.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANCELMONT S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011180474/11.

(110211560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Ancelmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.322.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANCELMONT S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011180475/11.

(110211572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---



**Armstripe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 122.826.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARMSTRIPE S.à r.l.*  
Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2011180489/11.

(110211201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Assulux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 71.070.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2011180491/13.

(110211438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**APA Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 161.893.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Andreas HAMDORF, Automobilkaufmann, wohnhaft in D54634 Bitburg, Im Nimstal, 33A.

Welcher Komparent erklärt dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung APA IMPEX S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6460 Echternach, 9, Place du Marché, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 161.893 (NIN 20112424 076).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Juni 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2018 vom 31. August 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend sechs hundert Euro (€ 12.600.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert sechszwanzig Euro (€ 126.-).

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Herr Andreas HAMDORF, Automobilkaufmann, wohnhaft in D54634 Bitburg, Im Nimstal, 33A, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens zwanzig (20) seiner 100 (ein hundert) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft an Herrn Dariusz WRONA, Chemietechniker, wohnhaft in PL-31-625 Krakau, Osiedle Piastów, 58, und achtzig (80) seiner ein hundert (100) Anteile an Frau Anna Maria COGIEL-WRONA, Managerin, wohnhaft in PL-31-625 Krakau, Osiedle Piastów, 58, welche, beide hier vertreten sind durch Herrn Lukasz PELC, Jurist, wohnhaft in PL-37-100 Lancut, ulica Kopernika, 8, aufgrund einer notariellen Vollmacht, gegeben vor der Notarin Romualda FIREK, mit dem Amtssitz in PL-32-087 Zielonki, vom 12. Dezember 2011, diese annehmen.

Die Anteilübertragungen fanden statt zu dem unter Parteien vereinbarten Preis von zwölf tausend Euro (12.600.-EUR) den der Zedent erklärt soeben von den Zessionaren erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Die Zessionare, vertreten wie vorerwähnt, sind von heute an Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten und erklären außerdem eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Die Anteile sind demzufolge wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Dariusz WRONA, Chemietechniker, wohnhaft in PL-31625 Krakau, Osiedle Piastów, 58, zwanzig Anteile . . . . .	20
2.- Frau Anna Maria COGIEL-WRONA, Managerin, wohnhaft in PL-31-625 Krakau, Osiedle Piastów, 58, achtzig Anteile . . . . .	80
TOTAL: ein hundert Anteile . . . . .	100

In seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft hat Herr Andreas HAMDORF die vorgenannten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, angenommen.

#### Zweiter Beschluss

Die alleinigen Gesellschafter beschließen aufgrund der vorherigen Abtretungen von Gesellschaftsanteilen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertsechszwanzig Euro (EUR 126,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Dariusz WRONA, Chemietechniker, wohnhaft in PL-31625 Krakau, Osiedle Piastów, 58, zwanzig Anteile . . . . .	20
2.- Frau Anna Maria COGIEL-WRONA, Managerin, wohnhaft in PL-31-625 Krakau, Osiedle Piastów, 58, achtzig Anteile . . . . .	80
TOTAL: ein hundert Anteile . . . . .	100

#### Dritter Beschluss

Die alleinigen Gesellschafter beschließen die Demission von Herrn Andreas HAMDORF von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft anzunehmen sowie ihn zu entlasten und stellen im Gegenzug fest dass Herr Rafal Andrzej KOLASA, Informatiker, wohnhaft in 31-998 Krakau, Wyciaska, 41, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt worden ist.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbigen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. HAMDORF, L. PELC, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2257. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 28. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011180478/68.

(110210456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

#### **Société de participation et d'investissement (MA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 90.738.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 décembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011181018/17.

(110211611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Archibureau Pawlowski s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 20, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 112.877.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180485/10.

(110211724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Argoland Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.876.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180487/10.

(110211080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Argoland Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.876.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180488/10.

(110211081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Artoris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 142.740.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS SA

Référence de publication: 2011180490/10.

(110210798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Ataraxia, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 78.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011180493/11.

(110210661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

---

**Barthstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 16.669.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.007.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011180499/12.

(110211459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Benelom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 131.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Philippe Capocci

*Le gérant*

Référence de publication: 2011180503/12.

(110211069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Brandstyles.com Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 103.514.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011180506/10.

(110211725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Beagle Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 57.296.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180514/9.

(110210819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**Beagle Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 57.296.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180515/9.

(110210820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.